

**Dialogue sur le projet de
politique sur la transparence**



VERSION PRÉLIMINAIRE
avril 2008

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES

Dialogue sur le projet de politique sur la transparence

Dans le cadre de l'énoncé de sa vision, de sa mission et de ses valeurs, la SGDN s'est engagée à faire preuve « d'ouverture et de transparence dans son processus, dans ses communications et dans sa prise de décisions de sorte que l'approche sera parfaitement claire pour tous les Canadiens. » Pour témoigner de cet engagement, la SGDN propose une politique sur la transparence et sollicite votre opinion à ce sujet. Nous présentons ci-dessous la politique proposée, suivie d'une description de son application dans la pratique.

Politique sur la transparence de la SGDN (version préliminaire)

Engagement

La SGDN s'est engagée à mettre à la disposition du public l'information qu'elle crée, reçoit et analyse pour étayer ses travaux. Nous décrivons également l'utilisation que nous faisons de cette information dans la documentation de notre prise de décisions.

Justification

La transparence est l'une des valeurs que nous avons définies dans l'énoncé de notre vision, de notre mission et de nos valeurs :

Nous ferons preuve d'ouverture et de transparence dans notre processus, dans nos communications et dans notre prise de décisions de sorte que l'approche sera parfaitement claire pour tous les Canadiens.

La communication de l'information et l'échange de points de vue sont essentiels à notre mandat qui consiste à mettre en œuvre le plan du Canada pour assurer la gestion à long terme de son combustible nucléaire irradié.

Pour accomplir notre mandat, nous avons entrepris d'exécuter notre travail de concert avec les Canadiens :

- » en recherchant la participation de tous les particuliers et groupes intéressés et en étant réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés;
- » en communiquant avec le public et en le consultant activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif;
- » en ayant de cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

Mise en œuvre

Nous donnerons accès à notre information par le biais de notre site Web. Nous publierons notre information dans les plus brefs délais. Dans la détermination de l'information que nous publierons sur notre site Web, nous respecterons :

- » la vie privée;
- » les droits de propriété intellectuelle;
- » le secret des affaires.

Nous ne publierons aucun renseignement qui soit privilégié en droit ou protégé par la loi pour des raisons de sécurité. Nous ne publierons aucun renseignement sans le consentement requis, le cas échéant.

L'application de la politique

a) Contexte

L'objet de la SGDN est d'élaborer et de mettre en œuvre de concert avec le public canadien une méthode socialement acceptable, techniquement sûre, écologiquement responsable et économiquement viable de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada. Notre vision est d'assurer la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire du Canada d'une façon qui protège la population et respecte l'environnement, maintenant et à l'avenir.

Nous avons adopté les valeurs suivantes pour nous guider dans notre travail :

L'INTÉGRITÉ :

Nous agirons de façon honnête et respectueuse avec tous ceux et celles, sociétés, groupes ou particuliers, qui seront nos interlocuteurs dans l'exécution de notre mandat.

L'EXCELLENCE :

Nous n'aurons de cesse de nous assurer que nos engagements et nos décisions soient garants d'une expertise inégalée, d'une intelligence profonde et d'un instinct novateur.

L'ENGAGEMENT :

Nous rechercherons la participation de tous les groupes d'intérêts et serons réceptifs aux points de vue et aux perspectives les plus variés. Nous communiquerons avec le public et le consulterons activement, poussant la réflexion et encourageant un dialogue constructif.

LA RESPONSABILITÉ :

Nous saurons rendre compte, suivant les normes établies, de la gestion avisée, prudente et efficiente de nos effectifs et de notre budget; nous assumerons nos responsabilités entièrement.

LA TRANSPARENCE :

Nous ferons preuve d'ouverture et de transparence dans notre processus, dans nos communications et dans notre prise de décisions de sorte que l'approche sera parfaitement claire pour tous les Canadiens.

La transparence nous permet de montrer que nous respectons nos valeurs et d'établir la crédibilité des résultats de notre travail.

La SGDN avait comme mandat initial d'étudier des options pour assurer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Tout au long de notre étude, nous avons utilisé notre site Web pour diffuser de l'information et donner accès aux nombreux documents qui ont été produits au cours de ce processus, en plus de l'information sur nos activités visant à faire participer le public. Nous avons continué d'utiliser notre site Web comme tribune permettant à quiconque de transmettre des commentaires ou des exposés sur nos travaux. De plus, les gens peuvent s'abonner sur le site à un service d'envoi par courriel qui nous permet de les aviser de l'affichage de nouveaux documents.

b) Qu'afficherons-nous sur le site Web?

Nous continuerons d'utiliser notre site Web pour donner accès aux documents qui seront produits dans le cadre de la sélection d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada et pour recevoir des présentations sur notre travail.

Voici des exemples de documents qui seront affichés sur le site Web. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive.

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA SGDN

- » Le plan de mise en œuvre de la SGDN
- » Les rapports de recherche commandés par la SGDN
- » Les rapports des consultations officielles, des tables rondes, des réunions publiques et d'autres discussions et dialogues organisés ou commandés par la SGDN dans le cas où les participants ont été avisés au préalable que ces rapports seraient publiés sur le site Web, et les documents élaborés pour lancer et appuyer ces processus.
- » Les commentaires et les présentations soumis par le public à la SGDN au moyen de l'outil prévu à cette fin sur le site Web.
- » La correspondance reçue par la SGDN quand l'auteur de la correspondance en autorise l'affichage sur le site Web.

DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET RAPPORTS GÉNÉRAUX

- » La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (cette loi énonce le mandat et les responsabilités de la SGDN)
- » L'énoncé de la vision, de la mission et des valeurs de la SGDN
- » Les rapports annuels de la SGDN à l'intention du ministre fédéral des Ressources naturelles
- » Réponses ministérielles aux Rapports annuels de la SGDN
- » Les états financiers vérifiés annuels de la SGDN
- » Les états financiers vérifiés des fonds en fiducie des sociétés membres

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- » Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

CONSEIL CONSULTATIF

- » Les procès-verbaux des réunions du Conseil consultatif